

BULLETIN D'INFORMATION Mois de septembre 2016

Le mot du président

Sommaire :

- **Le mot du président.**
- **Le nourrissage des abeilles**
- **ASAD 44 lutte contre le frelon asiatique**
- **Pour une bonne utilisation des lanières anti varroas**
- **Célèbre citation apocryphe sur les abeilles**
- **Déclarer vos ruches**

CHERS COLLEGUES ET ADHERENT(E)S

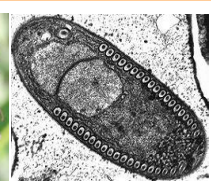
Nous voici à l'entrée de l'automne, la saison apicole est terminée, il ne reste plus à chacun qu'à mettre en hivernage ses abeilles et aussi son matériel, après réparation et remise en état des ruches, ruchettes et cadres. C'est en effet pendant l'automne et l'hiver qu'il nous faut tout revoir pour pouvoir redémarrer une nouvelle saison dans les meilleures conditions.

Les conseils sont superflus pour ceux qui ont l'expérience de quelques années, mais il faut aussi penser aux jeunes en apiculture et débutants qui ont eux beaucoup à apprendre. Vous trouverez dans ce bulletin un article de notre trésorier, Luc Gouverneur, avec des conseils pour faire le traitement anti varroas, la façon de placer les bandes, de les recentrer au besoin, sans oublier de les retirer après quelques semaines pour éviter l'accoutumance des varroas au produit de traitement, chose très importante.

Cette saison n'a pas été formidable, c'est le moins qu'on puisse dire. On a même vu des ruchers sans production. Assez décourageant quand on débute ! Ainsi va l'apiculture, nous ne maîtrisons pas la météo (heureusement peut être). Cette fin de saison est maintenant marquée une fois de plus par les attaques des frelons asiatiques, massives dans certaines zones. Tous les jours nous détruisons des nids, travail considérable effectué par les volontaires bénévoles de l'association. Vous verrez à ce sujet l'article de Claude David sur le travail effectué jusqu'à présent.

Il y a une chose à laquelle nous avons toujours été très attachés, vis à vis de nos adhérents, c'est la transparence de nos activités, chacun doit savoir quelle est notre action, notre position, un meilleur échange entre adhérent et conseil d'administration est toujours plus que souhaitable, c'est à vous qu'il appartient de nous faire savoir quels sont vos problèmes.

Depuis notre dernier bulletin en Juin, il y a eu un vote, en Juillet au GDS pour la désignation de deux représentants à la future section apicole régionale. Le conseil d'administration de la section apicole du GDS était composé de 4 professionnels et de 4 représentants des apiculteurs amateurs. Chaque collège devait proposer une candidature, une pour le collège amateur et une autre pour le collège professionnel. Nous avons proposé celui qui était le plus apte à cette fonction : notre trésorier, après deux années de sacrifice et de travail, pour préparer le nouveau CTSA, qu'il a obtenu et qu'il est le seul à posséder dans le département !



Notre naïveté a été surprise, puisqu'un des représentants des amateurs a voté comme les professionnels qui lui ont rendu la politesse en l'élisant pour représenter les amateurs. C'est ainsi qu'on se prive de la meilleure compétence, les choses étaient faites d'avance, avec certaines complicités. C'est ce que certains appellent de la politique, c'est bien regrettable, le sanitaire apicole n'est pas un mot vide de sens, il y avait tant à construire et à mettre sur pied, pour tous les apiculteurs, quel que soit leur importance. Les abeilles, elles, sont plus intelligentes, elles attendent depuis longtemps que l'on cesse nos querelles.

L'ASAD n'en continue pas moins son action : avec nos collègues de la Sarthe, de la Mayenne et du Maine et Loire ; nous nous sommes regroupés et nous entendons bien nous faire entendre. Nous travaillons dès maintenant à la préparation de notre Assemblée Générale qui aura lieu début 2017, vous en serez informés dans le prochain bulletin.

Bon hivernage à tous,

Yvon Le Dantec

LE NOURRISEMENT DES ABEILLES

Le nourrissage des abeilles est composé de trois grandes phases :

Le biberonnage : Il est destiné aux jeunes essaims ou essaims de récupération

Le nourrissage au sirop : Il est destiné à l'approvisionnement des colonies en fin d'été ou à l'automne et leur permet de passer l'hiver avec une bonne quantité de provisions.

Le candi : Il n'est pas réellement une forme de nourrissage mais plutôt destiné à un usage ponctuel, notamment en fin d'hiver, pour « doper » les abeilles et pour pallier à un manque de provisions.



Le sirop de nourrissage pour l'hivernage n'a rien à voir avec le sirop de biberonnage, ni en composition, ni en méthode de distribution.

Nourrissage purement prévisionnel, souvent nécessaire, le nourrissage hivernal consiste à apporter un complément de provisions aux abeilles afin qu'elles puissent passer l'hiver sans la moindre intervention humaine.

Le problème, pour l'apiculteur réside dans l'évaluation des besoins de chacune des colonies. A ce titre il est intéressant de connaître la tare de ses ruches vides, en 12 cadres – 10 cadres – 8 cadres et 6 cadres, équipées de cadres à la cire tirée.

Ainsi il est plus aisé de connaître le poids de sirop à distribuer, sachant qu'une colonie d'abeilles de race noire, peu gourmande, consomme, dans notre région, environ 10 à 12 kg de provisions entre Septembre et Avril.

L'autre paramètre important consiste à déterminer la date à laquelle l'apiculteur va procéder au nourrissage.

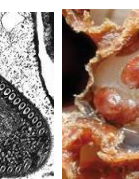
Pratiqué trop tôt, le sirop va alimenter une surpopulation d'abeilles d'été, en fin de vie, ainsi que la cohorte de faux bourdons, devenus inutiles à cette période de l'année, se trouvant encore dans la ruche.

Eviter de nourrir trop tardivement, car les abeilles doivent pouvoir disposer du temps nécessaire à la transformation du sirop en miel. Nourries tardivement, vous exposerez vos colonies à une période froide, pendant laquelle elles formeront une grappe pour être au chaud et ne monteront pas dans le nourrisseur pour prendre le sirop.

Le moment idéal semble être celui où les faux bourdons ont été chassés de la ruche et où la population a fortement décliné en fin d'été. Le mois de Septembre est souvent approprié à ce type d'opération. Mais encore, chaque apiculteur doit connaître le biotope dans lequel évoluent ses abeilles et s'y adapter. Il y a par endroits des miellées tardives sur lesquelles nos amies peuvent réaliser quelques kilos de provisions.

Par souci d'économie, il convient donc de rationaliser l'utilisation de sirop de nourrissage. En prenant en compte les différents paramètres ici abordés, l'apiculteur peut nourrir ses colonies sans que l'opération ne soit trop coûteuse.

Pensez à adapter la quantité de produit au nombre de cadres tirés se trouvant en ruche. N'oubliez pas qu'il faut impérativement laisser de la place afin que la reine puisse pondre.



Fabrication du sirop de nourrissage hivernal :

Les proportions suivantes sont particulièrement adaptées :

1 kg de sucre cristal pour 2 litres d'eau.

Faire bouillir l'eau pour assurer une solubilité plus rapide du sucre. Mais cela fonctionne aussi avec de l'eau froide. Ajouter la quantité de sucre dans le volume d'eau. Brasser à l'aide d'un mélangeur à peinture monté sur une perceuse. Le brassage s'effectue également très bien à l'aide d'une truelle de maçon. Compléter avec 50 ml de vinaigre de cidre. Cet additif est destiné à purifier l'appareil intestinal des abeilles, et peut éviter que les abeilles n'aient à souffrir de dysenterie.

Info pour vous procurer du sucre cristal :

L'enseigne Métro, dont les magasins sont spécialisés dans la vente en gros des produits de bouche, proposent à la vente des sacs de sucre cristal de 25 kg.

Il est possible de se faire établir une carte d'adhérent, muni des pièces officielles administratives faisant mention de votre numéro SIRET d'apiculteur.

L'enseigne Promocash est susceptible de proposer les mêmes prestations.

Jean François PERRON

Annonce :

Cause santé vends ruches en rapport avec 1
ou 2 hausses et cadres étirés ; prévision pour
début de l'année 2017 ; tel : 02 40 03 05 99

ASAD44 - Année 2016 - Lutte contre le frelon asiatique **(Vespa Velutina Nigritorax)**

Moyens humain et matériel pour lutter contre le frelon asiatique.

En 2015, 11 adhérents avaient suivi une formation de 5 jours pour obtenir le 'Certibiocide », permettant l'achat et l'utilisation de la poudre insecticide (Permethrine) particulièrement efficace pour tuer les frelons VV.

En 2016, 15 adhérents supplémentaires ont également souhaité suivre cette formation.

Au point de vue matériel, en 2015, nous avons acheté deux perches télescopiques permettant d'atteindre une hauteur de 18 mètres, avec un dispositif d'injection de SO2 dans les nids. Par la suite, la réglementation a évolué et l'utilisation du SO2 a été interdite pour cause d'altération de la couche d'ozone. Nous avons du remplacer le dioxyde de soufre par un dispositif d'injection de poudre insecticide. Deux perches complémentaires ont été fabriquées par notre Vice-Président Paul GIRARDOT.

En 2016, Paul a fabriqué 5 perches supplémentaires avec les dispositifs d'injection de poudre.

Pour être en conformité avec la réglementation, pour les perchistes, nous avons du également investir en équipement de protection individuelle et contracter une assurance responsabilité civile pour chacun d'eux.

Les 26 adhérents formés disposant des 10 perches ont permis de créer des groupes d'intervention répartis sur le département.

En cas de découverte de nids de frelons VV à détruire, vous pourrez vous adresser aux adhérents responsables des perches pour les secteurs suivants :

Ancenis : Joseph MENOURY Tel : 02 40 83 34 59 ou 06 86 74 41 08

Besné : Paul BONNEFOY Tel : 02 40 01 35 04 ou 06 36 95 34 19

Couëron : Claude DAVID Tel : 02 40 86 45 10 ou 06 06 47 76 52

Nantes : Yvon LE DANTEC Tel : 02 40 40 45 22

Joué/Erdre : Régis BOUYER Tel : 02 40 72 34 84 ou 06 66 64 29 34

Rezé : André POEZEVARA Tel : 06 27 76 63 70

Saint Michel Chef Chef : Jean-Yves ARCHAMBEAU Tel : 02 40 27 90 95
ou 06 33 68 83 00

Saint Sébastien/Loire : Paul GIRARDOT Tel : 02 40 03 05 99

Savenay : Yann LE DREFF Tel : 02 40 56 84 80 ou 06 58 24 75 85

Vallet : Christian LAVIGNE Lavigne : Tel : 02 40 36 28 04 ou 06 13 78 34 26

Les destructions sont gratuites pour les adhérents et les particuliers.

Un don est éventuellement sollicité pour indemniser les frais de déplacement.



Procédure de destruction des nids de frelons VV :

- ✓ Avant toute intervention de destruction, il importe de vérifier si les conditions de sécurité sont bien mises en œuvre
- ✓ Panneau signalétique de l'opération de destruction de nid de frelons asiatiques
- ✓ EPI en place,
- ✓ Absence de ligne électrique à proximité
- ✓ Un nid ne doit jamais être détruit par une personne seule
- ✓ Utiliser un masque respiratoire lors des manipulations ou injection de poudre
- ✓ Avant l'injection de poudre :
 - Vérifier si pression d'air comprimé dans la bouteille est suffisante
 - Vérifier si la quantité de poudre est suffisante dans le réservoir
 - Vérifier si les orifices d'injection ne sont pas obstrués
- ✓ Lors de l'injection de poudre
 - Vérifier la direction du vent
 - Se placer de façon à éviter de se trouver dans le nuage de poudre
- ✓ Envoyer une impulsion d'air comprimé pour poudrer à l'extérieur l'ouverture à la base du nid
- ✓ Perforer le nid en périphérie pour éviter l'obturation du perforateur en traversant les strates du couvain
- ✓ Perforer en 3 ou 4 endroits, toujours sur la périphérie, pour y faire de brèves injections de poudre
- ✓ Les frelons vont sortir du nid avec les ailes et le corps tout blanc pour tomber ou aller mourir à quelques dizaines de mètres
- ✓ Il faut laisser le nid en place, de façon à ce que les frelons partis chercher à manger pour les larves reviennent dans le nid pour s'intoxiquer au contact de la poudre dans le nid
- ✓ Démontage du nid
- ✓ Il faut attendre une bonne heure avant de démonter le nid à l'aide du couteau, ne pas le faire avec le trocart, ou alors attendre 24 ou 48 heures si le nid n'est pas très éloigné du domicile
- ✓ Ne jamais laisser un nid en place, les oiseaux viendraient se nourrir avec les larves et seraient intoxiqués
- ✓ La poudre n'a aucun effet létal sur les larves, 10 jours après le poudrage du nid, elles sont toujours vivantes.
- ✓ Seuls les frelons adultes, même fraîchement sortis de leurs cocons seront intoxiqués
- ✓ Les déchets du nid tombés au sol doivent être collectés et mis en sac poubelle, puis portés en déchetterie pour être incinérés avec les peintures et produits toxiques

Contrat de partenariat avec les municipalités:

Certaines municipalités, séduites par notre action en faveur de la sauvegarde des abeilles effectuée à titre bénévole ont souhaité nous soutenir en nous proposant un contrat de partenariat.

Groupe de réflexion sur la lutte contre le frelon VV :

Une commission de réflexion sur nos besoins et nos actions est en cours.

Claude DAVID

Sabotez le frelon !

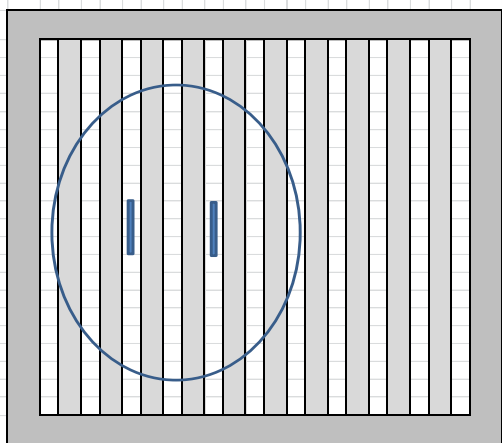


Pour une bonne utilisation des lanières anti-varroas.

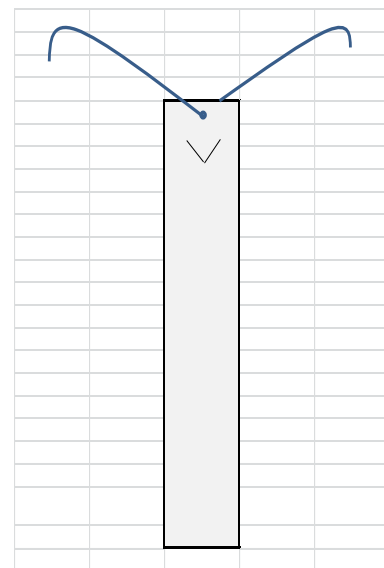
Les lanières anti-varroas Apivar® et Apistan® que nous utilisons dans nos ruches agissent toutes deux par diffusion, mais aussi et surtout par contact. C'est en effet le passage des abeilles sur les lanières qui permet principalement la diffusion des molécules dans le moindre recoin de la ruche. C'est pourquoi il est important d'en optimiser l'utilisation.

Il faudra éviter tout d'abord, une fois un paquet ouvert, de laisser les lanières à l'air libre et à la chaleur. Il est impératif de bien refermer hermétiquement les paquets et de les conserver au frais et au sec. Je ne parle même pas de réutilisation de lanière, ce qui est indiscutablement à proscrire !

La période de la pose est également importante. Pour agir le plus efficacement sur la population de varroas qui, je vous le rappelle, augmente exponentiellement au cours de l'année apicole, il faut frapper fort au moment où peu de varroas sont à l'abri des opercules du couvain, là où les molécules des traitements ne peuvent plus les atteindre. C'est pourquoi il faut traiter le plus tôt possible, aussitôt après la récolte, si possible en août quand il y a peu, voire pas du tout de couvain operculé du fait de l'absence totale de miellée. Bien entendu cela dépend de la situation de chacun (la présence de sarrasin pouvant par exemple perturber cette règle), mais il est sûr que plus on frappe tôt, plus le coup porté aux varroas sera payant. Car il est souhaitable d'avoir une forte diminution de la population des varroas au moment où la reine va reprendre sa ponte pour la naissance des abeilles d'hiver. En effet, celles-ci doivent être en parfaite santé afin d'assurer une bonne reprise à la sortie de l'hiver.



Passons maintenant à la pose en elle-même. Une fois la ruche ouverte, à moins de faire une visite complète, il faut estimer la présence du (futur) couvain en observant les inter-cadres. Celui-ci sera plus ou moins étendu et pourra être décalé à droite ou à gauche. La présence des abeilles peut alors vous renseigner. Il faudra toujours respecter un espacement d'au moins deux cadres entre les deux lanières, tel qu'illustré sur le schéma ci-à-gauche.



Ensuite, afin d'optimiser le contact des abeilles avec les lanières, il est utile de faire descendre celles-ci au niveau du (futur) couvain. Pour cela, passez un fil de fer dans le trou de la lanière et faites glisser la lanière au-dessous du bois du cadre. Rabattez ensuite le fil de fer. Il suffira de tirer ensuite dessus pour récupérer les lanières en fin de traitement.

Vous pensez que c'est fini ? Eh bien pas tout à fait ! Au bout de deux à trois semaines, profitez de la visite sanitaire d'automne (qui vous permettra d'évaluer la bonne santé de vos colonies, l'absence de maladie du couvain et la suffisance des réserves) pour nettoyer les lanières qui auront sans doute été propolisées. Puis réajustez leur position au cas où le couvain se serait déplacé, ce qui n'est pas rare.

Enfin, contrairement à ce qui est indiqué sur les paquets (et qui correspond à l'A.M.M.), il est fortement recommandé de laisser les lanières en place de 12 à 14 semaines. Néanmoins, il est impératif de les retirer avant l'hiver. En effet, la présence de lanières usagées pendant l'hivernage est la meilleure solution pour rendre les varroas résistants aux molécules, les doses réduites « vaccinant » les varroas résiduels pour les traitements suivants.

Dernier point, il est important de connaître l'efficacité de votre traitement. Le comptage des varroas résiduels est donc essentiel pour mesurer, comprendre et évaluer un éventuel traitement d'appoint. Quelques jours après le retrait des lanières, découpez une plaque rigide de la taille de votre plateau, graissez la avec de la margarine, puis glissez la plaque sur le plateau, à l'intérieur de la ruche (ou sous le plateau grillagé). Attendez quatre à cinq jours avant de la retirer et comptez les varroas prisonniers de la graisse. Au-delà de 4 à 5 varroas/jour, il sera fortement recommandé de faire un traitement d'appoint, soit dès la sortie de l'hiver, soit avant avec les nouveaux traitements à base d'acide.

Luc GOUVERNEUR



Célèbre citation apocryphe sur les abeilles

La plus célèbre des citations sur les abeilles est certainement celle attribuée à Albert Einstein : « **Si l'abeille disparaissait de la surface du globe, l'homme n'aurait plus que quatre années à vivre** ». A. Einstein était un physicien, pas du tout apiculteur à ma connaissance. Néanmoins, attribuer cette citation à un grand homme (en tout cas en matière de physique quantique), donne beaucoup de crédibilité à cette affirmation.

Des chercheurs se sont penchés sur le sujet et n'ont rien trouvé dans les recueils de citations du savant. Les premières traces de cette citation apparaissent en janvier 1994 dans différents journaux belges. Ces journaux l'ont eux même trouvée dans un communiqué distribué par l'Union Nationale de l'Apiculture Française, à l'occasion d'une manifestation à Bruxelles contre la politique européenne. Le conservateur des [Albert Einstein Archives](#) de Jérusalem, Roni Grosz, affirme d'ailleurs "qu'il n'y avait aucune preuve qu'Einstein ait jamais dit ou écrit cette phrase", et quand bien même, "qu'Einstein n'avait pas de compétence particulière ni même d'intérêt pour l'écologie, l'entomologie ou les abeilles". (source : bacterioblog.over-blog.com).

Einstein n'a donc pas contribué à la défense de l'abeille comme certains pourraient le croire. Il était bon violoniste, pacifiste convaincu et génial physicien, mais pas apiculteur (d'ailleurs, à cette époque, la disparition des abeilles n'était pas vraiment une préoccupation très répandue...).

On peut donc qualifier cette citation d'apocryphe (attribuée à tort à quelqu'un).

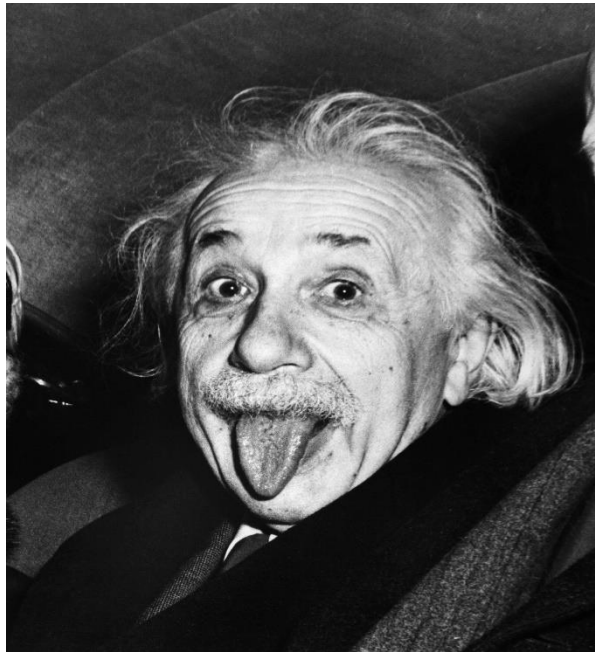
Tout comme le « Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai pour que vous ayez le droit de le dire » attribué à Voltaire. Là encore, on ne sait pas d'où cela vient...

Ou encore comme : « La garde meurt, mais ne se rend pas », qu'aurait dit le Général Pierre Cambronne sur le champ de bataille de Waterloo, citation démentie d'ailleurs par l'intéressé lui-même « puisque je ne suis pas mort c'est que je me suis rendu ».

Méfions nous donc des affirmations qui circulent allègrement. Souvenez vous des propos tenus quand le frelon asiatique est arrivé dans nos contrées : Il envoie du venin dans les yeux, il rentre pas dans les ruches...

Bref, comme disait Vercingétorix, « Il faut toujours vérifier que les informations ne proviennent pas d'hoax*, sous peine de participer à la diffusion de canulars et perdre en crédibilité ! ».

Nicolas THORIN



* : Hoax : site internet diffusant de fausses informations



DÉCLAREZ VOS RUCHES

DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2016

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION
DU CHEPTEL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ
DES ABEILLES



MOBILISER DES
AIDES EUROPÉENNES
POUR LA FILIÈRE APICOLE

NOUVEAU

UNE **PROCÉDURE SIMPLIFIÉE** DE DÉCLARATION EN LIGNE



mesdemarches.agriculture.gouv.fr

